

AUBANGE



Rapport annuel de l'Opération de Développement Rural



Année 2024

Fin de validité du PCDR : 08/02/2034

Mars 2025

/

Sans objet - Pas de projet terminé

ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL ET DE SES GT

Année de l'installation de la CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR¹	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur²
2021	2021	17/02/2025	19/04/2021
Date des réunions de CLDR et Groupes de Travail durant l'année écoulée³	8/04/2024	Nombre de présents	11 personnes
Réflexion sur l'opération de développement rural			

¹ Merci de joindre en annexe la délibération du conseil communal approuvant la modification de la composition de la CLDR (si changement <50% pendant l'année écoulée). Dans le cas d'un changement de composition de plus de 50%, merci d'utiliser le formulaire 3 disponible sur le guichet des pouvoirs locaux.

² Merci de joindre en annexe le ROI approuvé accompagné de la délibération du conseil communal (si changement pendant l'année écoulée).

³ Merci de joindre en annexe les PV des réunions de la CLDR et GT. Si moins de 4 réunions ont été organisées sur l'année, merci de fournir une justification.

Approuvé par la CLDR en juillet 2023, le PCDR a été approuvé par le Gouvernement wallon 6 mois plus tard, le 8 février 2024 pour une durée de 10 ans.

Afin de célébrer cette approbation, de travailler sur la communication du PCDR et sur les modalités de recrutement de nouveaux membres, la CLDR a été réunie le **8 avril**. Cependant, sachant que l'année électorale allait notamment empêcher l'appel aux citoyens, les activités de la Commission ont été réduites au 2^e semestre 2024.

Parallèlement, les différents services communaux ont été rassemblés le **17 juin** par l'agent relais et la FRW afin de préparer la mise œuvre des projets du PCDR.

A noter que la Commune a déposé sa 1^{ère} demande de convention-faisabilité à la session de septembre 2024 (*projet 1MP1-Rénovation de l'ancien hôtel de ville d'Halanzu et de ses abords en maison rurale*). Elle a reçu la notification de la signature Ministérielle fin janvier, le dossier ayant été approuvé par le Gouvernement wallon le 19 décembre 2024.

2025 sera une année importante, avec le suivi de la 1^{ère} convention, la relance de la dynamique participative, l'appel à de nouveaux membres et le lancement d'actions.



Propositions de projets à entreprendre → voir programmation triennale

Numéro fiche-projet	
Intitulé du projet	
Priorité du projet	
Calendrier d'exécution	